

Compte-rendu de la réunion sur la présentation de l'axe 2 du DOO: «Développer l'économie en appui sur l'armature territoriale»

du Lundi 09/10/2017

Présents :

Isabelle Auricoste (Présidente du PETR du Pays Ruffécois),
Dimitri Letourneau (Chargé de mission SCoT du PETR du Pays Ruffécois),
Gaëtan Berrehouc (Délégué de la commune de Fontclaireau),
Philippe Boireaud (Maire de la commune de Fontclaireau),
Alain Broute (Maire de la commune de Ranville-Breuillaud),
Jackie Brun (Délégué de la commune de Luxé),
Thierry Bernardaud (Délégué de la commune de Montignac-Charente),
Laurent Danede (Maire de la commune de Tourriers/Vice-président du PETR du Pays du Ruffécois),
Bernadette Gardette (Délégué de la commune de Vars),
Claude Guitton (Maire de la commune de Villognon),
Christian Lépine (Délégué de la commune de Ruffec),
Monique Ploquin (Vice-présidente de Cœur de Charente),
Emmanuel Vigour (Service urbanisme CdC Cœur de Charente),
Michel Sicard (Membre du conseil de développement du PETR du Pays du Ruffécois).

Excusés :

James Chabauty (Maire de Montignac-Charente),
Bernard Charbonneau (Maire de la commune de Ruffec/Président de la CDC Val de Charente),
Jean-Pierre De Fallois (Président de la communauté de communes Cœur de Charente),
François Pohu (Délégué de la commune de Ruffec),
Dominique Ravaud (Maire de la commune de la Forêt de Tessé).

Objectifs de la séance de travail

Suite à un premier comité de pilotage qui s'est tenu le 23/06/2017, il est présenté à l'ensemble des participants les principales orientations issues de l'axe 2 du DOO en cours de rédaction.

Synthèse des échanges

1/ Structurer et accompagner le développement économique

Problématique évoquée : les règles d'affichage de la publicité sont contraignantes le long de la RN10 et sont un frein à la lisibilité de l'offre économique sur le territoire (interdiction d'afficher dans un rayon de 200 mètres le long de la RN10). Le SCoT peut-il faire quelque chose ?

Non, le SCoT ne peut pas dicter les futures règles édictées par un règlement local de publicité, mais peut inciter / justifier au sein de son rapport de présentation d'un besoin identifié pour adapter la règle au contexte local.

Accompagner les entreprises : le développement d'espaces mutualisés (type coworking) doit également être envisagé au sein des secteurs centraux et stratégiques du territoire (les bourgs-centres, les gares) en lien avec un accès aux services, commerces de proximité et une desserte numérique performante.

2/ Favoriser la revitalisation commerciale des centres bourgs et un aménagement rural de qualité

Ajouter le pôle de Vars, qui a connu ces dernières années un développement des activités commerciales et de services, à la catégorie 2 avec les pôles de Mansle, Aigre, et Saint Amant de Boixe.

Préciser les outils pouvant être mis en œuvre à travers les documents d'urbanisme pour diversifier / garantir le maintien de commerces de proximité dans les villes et centre-bourgs. L'institution d'un linéaire commercial dans les PLU sur les secteurs les plus fragilisés sera fortement recommandée.

Il est par ailleurs précisé que sur certaines communes (Mansle est citée en exemple), la revitalisation commerciale ne pourra être mise en œuvre que de manière cohérente avec un plan de circulation adapté permettant une desserte aisée des centres villes prenant en compte les besoins en stationnement générés.

3/ Une économie agricole à protéger et développer

L'équilibre entre la préservation des terres agricoles, des exploitations agricoles et l'accompagnement de leur diversification est difficile à trouver.

Faire attention à ne pas compromettre les initiatives de diversification, à travers le développement des énergies renouvelables (souhaitée et encouragée sur l'ensemble du territoire) d'une part et une structuration du développement touristique engagée d'autre part.

Attention à ne pas être trop restrictif et contraindre le développement des hébergements touristiques en zones naturelles et agricoles, hébergements qui seront le support d'un essor de l'économie sur le territoire.

4/ Travailler sur l'image du territoire et faire du tourisme un des moteurs économiques du ruffécois

Insister sur l'itinérance, notamment en prenant appui sur l'ancienne route de Bordeaux dans les terres, voie romaine et en valorisant l'itinérance fluviale le long de la Charente.

Suite de la démarche

Les remarques formulées en séance seront intégrées au document en cours de rédaction qui sera à nouveau présenté au comité de pilotage lors d'une prochaine réunion traitant de l'ensemble du DOO programmée le 13/11/2017.

Le document retravaillé sera communiqué avant la date du prochain de comité de pilotage.